



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 84514

Texte de la question

M. François Hollande attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur l'impossibilité créée par la loi du 11 février 2005, pour une personne âgée de plus de 75 ans étant bénéficiaire de l'APA, de percevoir la prestation de compensation du handicap. Ainsi, une personne de son département, âgée de 80 ans et invalide à 80 %, ne peut acquérir une grue de coffre pour sortir son fauteuil électrique de sa voiture, compte tenu du coût de ce matériel (plus de 3 500 euros). Il aimerait connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. François Hollande](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84514

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 7986

Question retirée le : 22 mai 2012 (Fin de mandat)